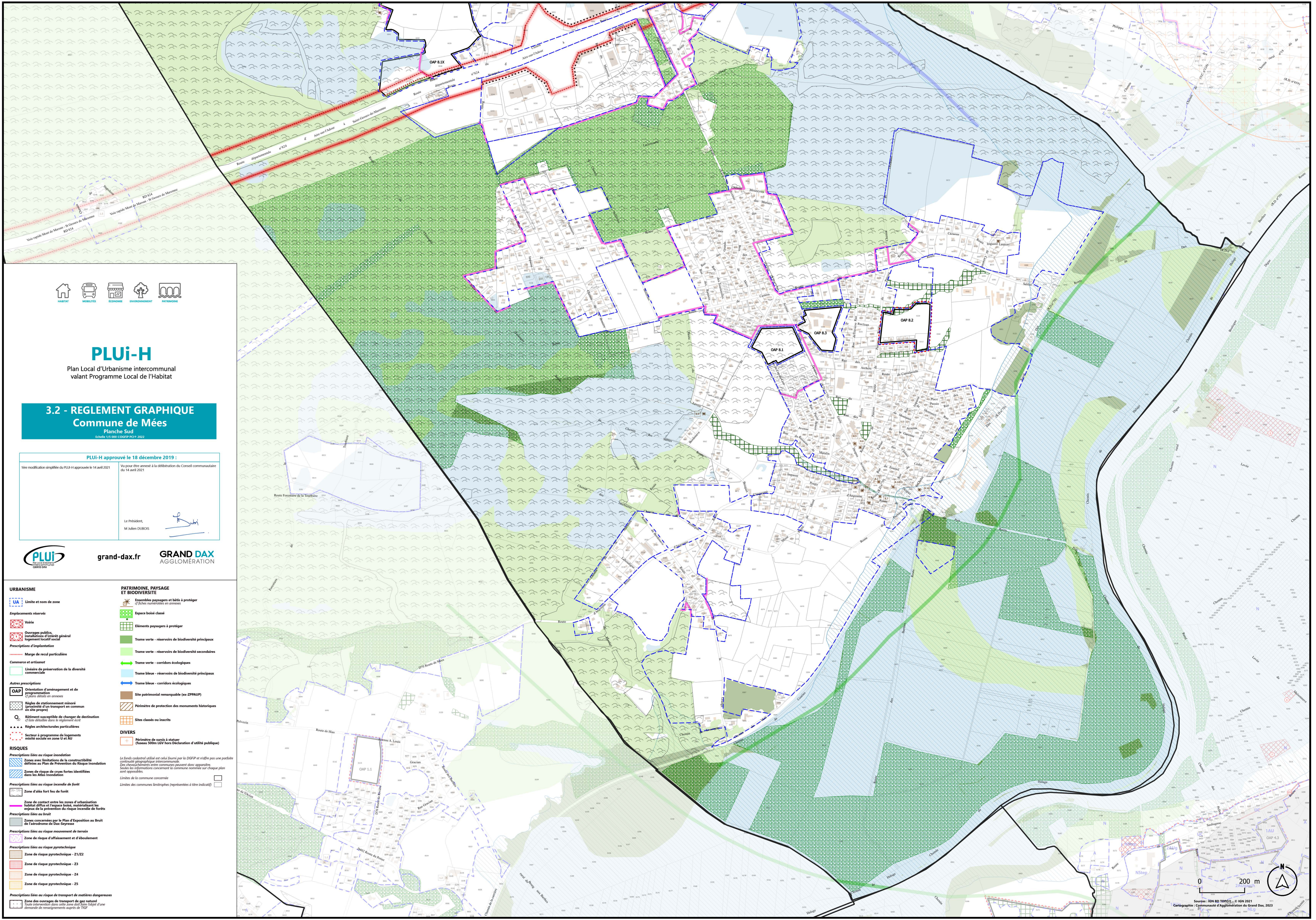




PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat

3.2 - REGLEMENT GRAPHIQUE Commune de Mées

Echelle 1/5 000 ©DGUP PC16 2022

PLUi-H approuvé le 18 décembre 2019 :

1ère modification simplifiée du PLUi-H approuvée le 14 avril 2021

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2021

Le Président,
M Julien DUBOIS



grand-dax.fr

GRAND DAX
AGGLOMERATION

URBANISME

UA Limite et nom de zone

Emplacements réservés

Voie

Ouvrages publics, installations d'intérêt général

Prescriptions d'implantation

Marge de recul particulière

Commerce et artisanat

Autres prescriptions

OAP Orientation d'aménagement et de programmation

Règles de stationnement minoré

Bâtiment susceptible de changer de destination

Règles architecturales particulières

Secteur à programme de logements

RISQUES

Prescriptions liées au risque inondation

Zones avec limitations de la constructibilité

Zones de risque de crues fortes identifiées

Prescriptions liées au risque incendie de forêt

Prescriptions liées au bruit

Zones concernées par le Plan d'Exposition au Bruit

Prescriptions liées au risque mouvement de terrain

Zone de risque d'affaissement et d'aboulement

Prescriptions liées au risque pyrotechnique

Zone de risque pyrotechnique - Z1/Z2

Zone de risque pyrotechnique - Z3

Zone de risque pyrotechnique - Z4

Zone de risque pyrotechnique - Z5

Prescriptions liées au risque de transport de matières dangereuses

Zone des ouvrages de transport de gaz naturel

PATRIMOINE, PAYSAGE ET BIODIVERSITE

Ensembles paysagers et bâtis à protéger

Espace boisé classé

Éléments paysagers à protéger

Trame verte - réservoirs de biodiversité principaux

Trame verte - réservoirs de biodiversité secondaires

Trame verte - corridors écologiques

Trame bleue - réservoirs de biodiversité principaux

Trame bleue - corridors écologiques

Site patrimonial remarquable (ex-ZPPAUP)

Perimètre de protection des monuments historiques

Sites classés ou inscrits

DIVERS

Perimètre de suivi à statuer

(fuseaux 300m LCV hors Déclaration d'utilité publique)

Le fonds cadastral utilisé est celui fourni par la DGFiP et n'offre pas une parfaite

corrélation géographique intercommunale.

Des chevauchements entre communes peuvent donc apparaître.

Seules les informations concernant la commune nommée sur chaque plan

sont opposables.

Limites de la commune concernée

Limites des communes limitrophes (représentées à titre indicatif)

Limites de la commune concernée

Limites des communes limitrophes (représentées à titre indicatif)

Limites de la commune concernée

Limites des communes limitrophes (représentées à titre indicatif)

Limites de la commune concernée

Limites des communes limitrophes (représentées à titre indicatif)

Limites de la commune concernée

Limites des communes limitrophes (représentées à titre indicatif)